

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du mardi 08 novembre 2022 à 20 h 15.

Convocation adressée le 29 octobre 2022

Sous la présidence de Stéphane NICOLAS, maire de la commune.

Etaient présents :

Frédéric COLSON, Maryse DESARCE, Sandrine DOYEN, Xavier MARI, Marcel MATHIS, Jean-François NICOLAS, Stéphane NICOLAS, Cécile PIAZZA, Serge ROUPRICH.

Etaient excusés :

Christian GOSSMANN, Elodie MOLET.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Frédéric COLSON.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal
- 2) Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations depuis le dernier conseil.
- 3) Demande de subvention EFDS
- 4) Demande de subvention Secours Populaire
- 5) RPQS 2021 SIEV
- 6) Bons cadeaux
- 7) Divers

- 1) Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 03 octobre 2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.
- 2) Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations depuis le dernier conseil : néant.

3) Délibération n° 2022-27 : Subvention Entente Football Delme-Solgne (7.5).

Suite à la demande de subvention présentée par le club Entente Football Delme-Solgne, après en avoir débattu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, ont décidé d'accorder au club suscité une subvention de 100 € pour la saison 2022-2023.

4) Délibération n° 2022-28 : Subvention Secours Populaire Français (7.5).

Suite à la demande de subvention formulée par la présidente de la Fédération de la Moselle du Secours populaire français, le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide l'octroi d'une subvention pour la somme de 100 € au Secours populaire français de la Moselle.

5) Délibération n° 2022-29 : SIE de Verny RPOS 2021 (5.7).

Délibération pour avis sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable ;

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Après en avoir débattu, suite à l'examen du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par le SIE de Verny pour l'exercice 2021, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable, sans observations, au rapport présenté.

6) Délibération n° 2022-30 : Bons cadeaux (7.6).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal ont décidé d'attribuer à l'attention du personnel communal, à l'occasion de Noël, des bons cadeaux comme suit :

- 171 € pour la secrétaire de mairie.

7) Divers :

- La réception pour l'accueil des nouveaux habitants, la remise des prix des concours ainsi que les divers remerciements a été organisée le vendredi 4 novembre à 18h30. Elle a été très appréciée par tous les participants.
- Le repas des séniors aura lieu le dimanche 27 novembre à midi.

Séance levée à 21h15.

Le Maire,
Stéphane NICOLAS

Le secrétaire,
Frédéric COLSON